

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 2 de l'ordre du jour

CX/GP 20/32/2
Décembre 2019

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Trente-deuxième session

Bordeaux, France, 23-27 mars 2020

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ

A. QUESTIONS ÉMANANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (quarante-deuxième session)

Questions soumises pour information

1. À sa quarante-deuxième session, la Commission du Codex Alimentarius a approuvé les recommandations formulées par le Comité exécutif, à sa soixante-dix-septième session, concernant la constitution d'un sous-comité du Comité exécutif chargé de l'application des *Déclarations de principes concernant le rôle de la science*, sans toutefois les réexaminer¹. La Commission a également approuvé le mandat proposé pour ce sous-comité².
2. La Commission a souligné que la conduite de ces travaux était confiée au Comité exécutif et à son sous-comité, mais qu'il était souhaitable de renforcer la transparence et de permettre à tous les membres d'apporter des contributions à ces travaux, notamment :
 - i. en faisant en sorte que tous les membres aient accès aux échanges en ligne et aux documents distribués par le sous-comité sur le forum des groupes de travail électroniques ;
 - ii. en organisant des discussions informelles sur la question en marge des réunions respectives, par exemple celles des comités FAO/OMS de coordination ou du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) ;
 - iii. en diffusant des lettres circulaires sollicitant les observations de tous les membres avant la tenue des soixante-dix-huitième et soixante-dix-neuvième sessions du Comité exécutif ; et
 - iv. en assurant la distribution en temps voulu des documents, dans toutes les langues disponibles si nécessaire.

B. QUESTIONS ÉMANANT DES ORGANES SUBSIDIAIRES

Questions soumises pour information

Soixante-dix-septième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (CCEXEC)

3. À sa soixante-dix-septième session, le Comité exécutif a accueilli favorablement la reprise des travaux du CCGP et a pris note des importants travaux en cours relatifs aux orientations sur les procédures que les comités travaillant par correspondance devraient suivre³.
4. Le Comité exécutif a noté les thèmes transversaux résultant des débats menés au titre de l'examen critique, notamment une éventuelle proposition de modification du format utilisé pour les normes relatives aux produits afin d'y inclure une section sur la traçabilité. Ce point est important pour les travaux du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) sur la fraude alimentaire⁴.

Treizième session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF)

5. En ce qui concerne la proposition de mettre en place, par le biais des organisations fournissant une assistance technique, un projet pilote destiné à évaluer la mise en œuvre du Code d'usages, il a été observé

¹ REP19/CAC, par. 11.

² REP19/EXEC2, annexe IV.

³ REP19/EXEC2, par. 14.

⁴ REP19/EXEC2, par. 33, point iv).

qu'il convenait de tenir compte des travaux en cours au sein du CCGP sur le suivi de l'utilisation des normes du Codex⁵.

Cinquante et unième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA)

6. Le Secrétariat du Codex a informé le Comité que, compte tenu de la possibilité de tromper les consommateurs par l'emploi d'additifs alimentaires ou des aspects de cette question, des préoccupations générales concernant la transparence, le risque de tromperie du consommateur et l'étiquetage pourraient être portées devant la Commission, le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) ou le CCGP⁶.

Vingt-troisième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA)

7. À sa vingt-troisième session, le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique est convenu d'informer la Commission, à sa quarante-troisième session, ainsi que les organes subsidiaires de la Commission, des questions recensées dans l'enquête sur les questions actuelles et émergentes, à savoir la résistance aux antimicrobiens, les résidus de pesticides, les capacités des systèmes de contrôle des aliments, la fraude alimentaire, la contamination de l'eau, la sensibilisation des consommateurs, les aflatoxines et le changement climatique⁷.

Vingt et unième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie (CCASIA)

8. À sa vingt et unième session, le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie a pris note des résultats de l'enquête sur l'utilisation des normes du Codex et des échanges relatifs au suivi de l'utilisation de ces normes qui se sont déroulés récemment dans le cadre du CCGP⁸.

Trente et unième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (CCEURO)

9. À sa trente et unième session, le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe est convenu d'appeler l'attention de la Commission et de ses organes subsidiaires sur l'utilité de l'enquête sur les questions actuelles et émergentes et sur les questions recensées dans la région, à savoir la fraude alimentaire, la résistance aux antimicrobiens, les contaminants et les additifs alimentaires et le changement climatique⁹.

10. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe a reconnu que la fraude alimentaire n'était pas un sujet nouveau, mais qu'en raison de l'évolution de la situation et des chaînes d'approvisionnement alimentaire, il fallait adopter de nouvelles méthodes de travail pour traiter ce problème complexe. Il a reconnu que le Codex pouvait jouer un rôle important et faciliter les débats mondiaux à l'appui des efforts menés par les pays pour lutter contre la fraude alimentaire¹⁰. Le Comité a reconnu que le Codex pouvait apporter un appui à de nouveaux travaux visant à élaborer une terminologie et des définitions communes. Il a encouragé le CCFICS à achever ces travaux, dont le CCGP pourrait examiner les conclusions¹¹.

11. Les membres ont pris acte des résultats de l'enquête sur l'utilisation des normes du Codex dans la région et ont noté qu'un document de travail portant sur le suivi de l'utilisation de ces normes était actuellement en cours d'élaboration par la France et serait présenté au CCGP, à sa trente-deuxième session¹². Les membres ont estimé qu'il faudrait compléter l'enquête sur l'utilisation des normes du Codex dans la région par un mécanisme de suivi qui donnerait un aperçu de l'application globale des normes du Codex au niveau mondial. Les débats qui se tiendront lors de la trente-deuxième session du CCGP constitueront une première étape vers la mise en place de ce mécanisme¹³.

12. Le Comité a noté qu'aux travaux en cours au sein du Codex qui présentaient un intérêt pour la région et dont la liste figurait au Tableau 1 du document portant la cote CX/EURO 19/31/8, il fallait ajouter les travaux du CCGP, en particulier ceux qui portaient sur le suivi de l'utilisation des normes du Codex¹⁴.

Dixième session du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNE10)

13. Le Comité est convenu de communiquer à la quarante-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires des informations sur l'utilité de l'enquête sur les questions actuelles et émergentes. Parmi les questions émergentes recensées dans la région figurent la contamination chimique des aliments, l'insuffisance des systèmes de contrôle des aliments/du cadre juridique, la résistance aux antimicrobiens, l'innovation et les aliments nouveaux et la fraude alimentaire¹⁵.

⁵ REP19/CF, par. 179-180.

⁶ REP19/FA, par. 126.

⁷ REP20/AFRICA, par. 11 et 15.

⁸ REP20/ASIA, par. 36.

⁹ REP20/EURO, par. 20, point ii).

¹⁰ REP20/EURO, par. 14, points iii) et iv).

¹¹ REP20/EURO, par. 11.

¹² REP20/EURO, par. 40.

¹³ REP20/EURO, par. 46.

¹⁴ REP20/EURO, par. 72.

¹⁵ REP20/NE, par. 11 et 14